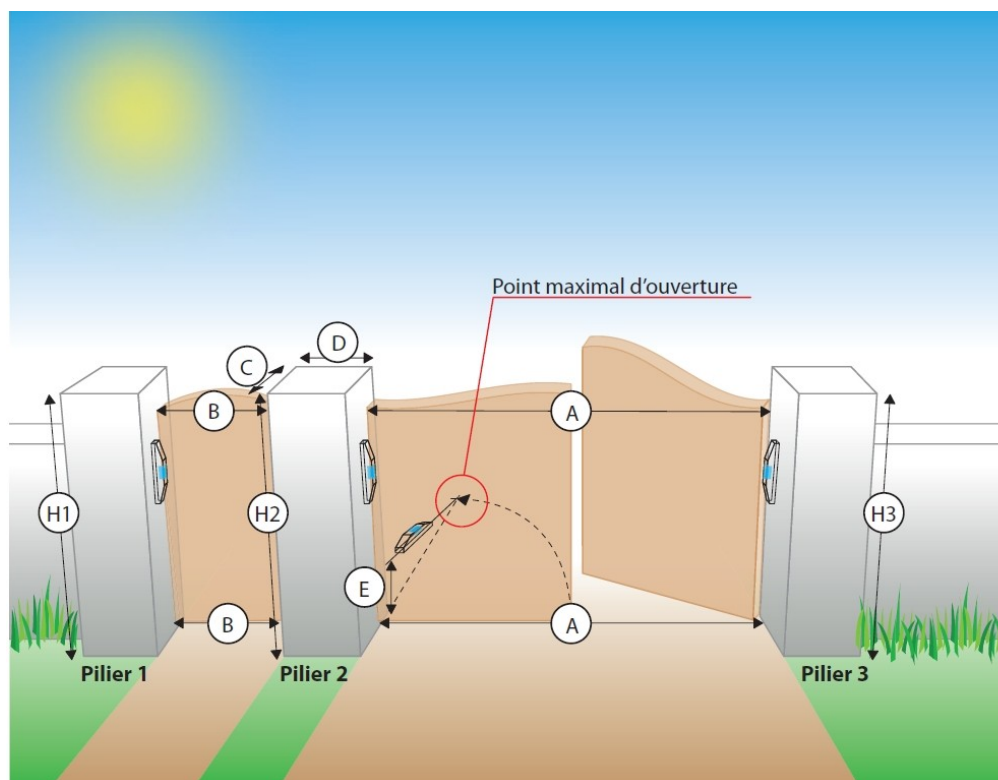


Pose d'un portail



VOS COTES !

A	<input type="text"/>	cm
B	<input type="text"/>	cm
C	<input type="text"/>	cm
D	<input type="text"/>	cm
E	<input type="text"/>	cm
H1/H2/H3	<input type="text"/>	cm

Pour la détermination des cotes de votre portail, les mesures à relever sont les suivantes :

- Les hauteurs des piliers (H1 / H2 / H3) sous chapeau. La hauteur de portail coté pilier sera toujours inférieure au minimum de 10 cm à cette hauteur.
 - Les largeurs et profondeurs des piliers (C et D)
 - Les largeurs de passage (A et B) : prendre ces cotes en haut et bas de pilier pour éviter les erreurs liées aux écarts de maçonnerie.
 - Le dénivelé (E) : à prendre à partir du point d'ouverture maximale du portail ou du portillon.
- Dans le cadre d'un portail coulissant, en plus des cotes ci dessus, il vous faudra relever le reculement disponible de chaque coté des piliers